

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

G/SPS/R/45/Corr.1

31 octobre 2007

(07-4719)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION TENUE LES 27 ET 28 JUIN 2007

Note du Secrétariat¹

Corrigendum

Le paragraphe ci-après devrait être ajouté après le paragraphe 165 du rapport:

165*bis*. Le représentant de l'Équateur s'est interrogé sur les coûts et les avantages réels des normes privées, en particulier pour les pays en développement. Il a noté que de nombreux pays déployaient encore des efforts considérables pour se conformer aux normes élaborées au niveau international et que les normes privées, qui fixaient des prescriptions additionnelles, constituaient des obstacles au commerce injustifiés. Les petits producteurs de l'Équateur, qui avaient toujours produit sans recourir à des produits agrochimiques, devaient à présent déboursier quelque 3 000 dollars EU par an pour obtenir la certification de producteurs biologiques, montant très élevé pour de petits agriculteurs (voir également le document G/SPS/GEN/792).

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits ou obligations dans le cadre de l'OMC.